

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le NEUF NOVEMBRE
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures trente minutes
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du conseil municipal : 03 novembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de conseillers municipaux présents : 16

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 20

- Pour : **18**

- Contre : **02**

- Abstention : /

Présents : 16

Mmes, MM. Marullaz Aube, Herbron Franck, Buet Manuelle, Buet Maurice, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Castex Margaux, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Page Olivier

Absents et excusés : 06

Mmes, MM. Voirin Pierre, Baud Marie, Muffat Quentin, Baud Pachon Valérie, Marchand Thierry, Pillot Serge

Pouvoirs : 04

| | | |
|---------------------------|---|----------------------------|
| Monsieur Voirin Pierre | à | Madame Marullaz Aube |
| Monsieur Muffat Quentin | à | Monsieur Dupieux Gilbert |
| Monsieur Marchand Thierry | à | Monsieur Coquillard Michel |
| Monsieur Pillot Serge | à | Madame Tournier Michelle |

- Madame Margaux Castex a été désignée secrétaire -

D_2023_11_09

Evolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement à compter du 01.01.2024

Considérant la nécessité de fixer les tarifs 2024 du prix de l'eau et de l'assainissement,

Considérant qu'il est proposé d'apporter une modification au tarif de l'eau et de l'assainissement pour permettre le financement d'investissements importants à réaliser dans le cadre du renouvellement des installations de distribution d'eau potable et du réseau d'assainissement,

Considérant qu'il convient d'anticiper l'augmentation future de ces tarifs lors du transfert de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité,

Considérant que cette augmentation a pour but de se conformer aux demandes du département et de l'agence de l'eau qui subventionnent les communes ayant un prix de l'eau et de l'assainissement pour les particuliers au moins égal à 1.50 € HT,

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs 2024 du prix de l'eau et de l'assainissement ci-dessous :

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Consommation d'eau - Prix au m ³ | 0.90 | 0.90 | 0.90 | 0.90 | 1.08 | 1.11 | 1.15 |
| Abonnement eau | 34,00 | 34,00 | 34,00 | 34,00 | 51 | 52.50 | 54,00 |
| Consommation d'assainissement (Part Communale) - Prix au m ³ | 0.31 | 0.31 | 0.31 | 0.31 | 0.31 | 0.37 | 0,56 |
| Abonnement assainissement (part Communale) | 17.50 | 17.50 | 17.50 | 17.50 | 17.50 | 26.50 | 40,00 |
| Préservation des ressources en eau - Prix au m ³ | 0.10 | 0.10 | 0.10 | 0.10 | 0.08 | 0.07 | 0,07 |

Il est rappelé les règles de facturation des abonnements fixes :

| | |
|--|---|
| Un logement | 1 abonnement |
| Immeuble collectif | 1 abonnement par logement individualisé |
| Hôtel restaurant, chalet collectif répertorié en parahôtellerie et « tours operators » | 1 abonnement / 2 chambres |
| Hôtel sans restaurant | 1 abonnement / 3 chambres |
| Commerce et restaurants | 1 abonnement |
| Collectivité | 1 abonnement pour 20 lits |

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 après en avoir délibéré, à la majorité,
 par 18 voix pour et 02 contre (Quentin Muffat et Patrick Béard),

APPROUVE les tarifs tels que présentés,

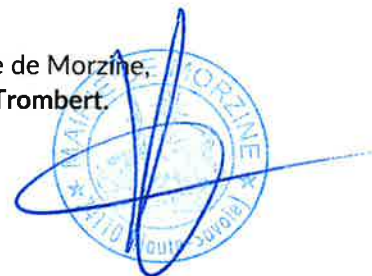
CHARGE M. le maire de les mettre en application.

Pour extrait certifié conforme,
 fait à Morzine, le 14 novembre 2023.

La secrétaire de séance,
Margaux Castex.



Le maire de Morzine,
Fabien Trombert.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.